

L'ENTENTE DE COLLABORATION

entre le ministère du Patrimoine
canadien et la communauté francophone
de la Colombie-Britannique **2009-2013**



Le Guide pratique pour s'y retrouver

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
L'ENTENTE DE COLLABORATION	3
Les principes de base de l'Entente	3
Les caractéristiques et particularités de l'Entente	4
Le Comité des priorités d'action et des suivis	4
Le renforcement du rôle de l'Interministériel	4
La table communautaire de propositions sur le financement	5
Le financement	5
LES MÉCANISMES DE CONCERTATION DE L'ENTENTE	6
Le Forum de concertation communautaire	6
Le Comité de concertation provinciale	6
Son rôle et mandat	7
Ses principes directeurs	7
Rôle des membres du Comité de concertation provinciale	7
Processus électoral au Comité de concertation provinciale	10
Exigences	11
La table communautaire de propositions sur le financement	11
Ses membres	11
COMMENT OBTENIR DU FINANCEMENT	12
Critères pour l'allocation des fonds	12
Financement du fonds de programmation (Soutien à l'action)	12
Financement des projets de développement (Soutien à l'innovation)	13
LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE	13
CYCLE ADMINISTRATIF	14
LE SECRÉTARIAT DE L'ENTENTE ET LE RÔLE DE LA FFCB	16

INTRODUCTION

Le Mouvement associatif de la communauté francophone de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada ont signé, le 12 juillet 2011, l'Entente de collaboration visant à favoriser le développement et l'épanouissement de la communauté francophone de la Colombie-Britannique. Le dernier Accord Canada-communauté avait été signé le 10 novembre 2005.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que les membres de la communauté francophone ont appris la signature de cette Entente, qu'il faut le rappeler, s'inspire des Ententes passées. Car, bien que ne faisant pas l'objet d'un engagement financier pluriannuel de la part du Patrimoine canadien, celle-ci fait preuve d'une allocation annuelle détaillée dans l'annexe A de l'Entente.

Plusieurs objectifs sont visés à travers ce guide. Il s'agit, dans un premier temps, de familiariser le lecteur aux nouveaux termes et aux particularités de cette Entente, en faisant un parallèle aux ententes passées. Dans un deuxième temps, il s'agit de présenter les comités reliés à cette Entente.

Les critères pour l'allocation des fonds, les priorités de développement de la communauté francophone ainsi que le cycle administratif seront définis, tout en présentant le rôle du Secrétariat de l'Entente.

Il est à noter que tous ces éléments sont issus directement du libellé de l'Entente qui est le cadre de référence en ce qui a trait au financement octroyé par le biais du programme d'appui aux langues officielles.

L'ENTENTE DE COLLABORATION

Les principes de base de l'Entente

L'Entente de collaboration témoigne de la longue tradition de collaboration entre le mouvement associatif de la communauté francophone de la Colombie-Britannique et le ministère du Patrimoine canadien. Ces partenaires estiment tous deux qu'il est avantageux d'officialiser leur relation au moyen d'une Entente qui aura pour but de favoriser une plus grande compréhension mutuelle et des modes de collaboration plus solidaires.

Tout comme les Ententes passées, cette Entente vise à favoriser le développement, l'épanouissement et la prise en charge de la communauté francophone ainsi que de la participation de ses représentants et représentantes dans le processus décisionnel quant à l'approbation des projets soumis par les groupes et associations travaillant au développement de la communauté.

Cette prise en charge demeure pertinente et se fait par le biais de deux comités qui sont formellement constitués selon les termes de l'Entente: le Comité de concertation provinciale formé de représentants des régions, de groupes cibles ainsi que de certains secteurs d'activités, et la table communautaire de propositions sur le financement, composée de personnes issues du Comité de concertation provinciale.

Le Mouvement associatif de la communauté francophone de la Colombie-Britannique et le ministère du Patrimoine canadien conviennent des 53 résultats communs prévus par le Plan de développement global 2009-2014 de la communauté francophone en Colombie-Britannique. Ces résultats sont organisés selon les 8 secteurs suivants :

- Arts et culture;
- Communications;
- Développement communautaire;
- Développement économique;
- Développement politique et juridique;
- Éducation, formation et petite enfance;
- Santé et services sociaux;
- Appui au leadership communautaire.

Les caractéristiques et particularités de l'Entente

L'Entente vise la collaboration entre le ministère du Patrimoine canadien et le secteur communautaire francophone de la Colombie-Britannique représenté par la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB).

L'Entente reconnaît également l'importance pour Patrimoine canadien de travailler avec le porte-parole communautaire, la FFCB, représentant la communauté de langue officielle en situation minoritaire en Colombie-Britannique.

Le Comité des priorités d'action et des suivis

Ce Comité comprend des représentants du ministère du Patrimoine canadien et de la FFCB qui ont pour mission de déterminer les priorités de développement de la communauté qui devraient être considérées dans le choix des activités et projets à être financés et/ou qui exigent une approche intra ministérielle, interministérielle et/ou intergouvernementale ciblée.

Le renforcement du rôle de l'Interministériel

Le Patrimoine canadien favorisera au sein des institutions fédérales, une meilleure connaissance de leurs obligations en matière d'appui aux communautés et de

promotion des deux langues officielles. Le ministère du Patrimoine canadien et la FFCB travailleront également de concert pour que les membres de la communauté aient une meilleure connaissance des programmes et services offerts par les institutions fédérales.

La table communautaire de propositions sur le financement

Désigne le nouveau terme utilisé pour faire référence au Comité de recommandations sur le financement dans l'ancien Accord. Cette table a pour responsabilité de proposer à Patrimoine canadien des activités et des projets pouvant être financés à partir de l'enveloppe allouée à la collaboration avec le secteur communautaire.

Le financement

Comme l'Accord précédent, cette Entente ne fait pas l'objet d'un engagement financier pluriannuel de la part du Patrimoine canadien, mais plutôt d'une allocation annuelle.

L'enveloppe réservée à la collaboration avec le secteur communautaire en Colombie-Britannique se chiffre annuellement à 2 678 000 \$. Celle-ci est répartie de la manière suivante :

- 80% réservée au Soutien à l'action (programmation);
- 20% réservée au Soutien à l'innovation (projets) dont 1% aux projets inter-provinciaux / inter-territoriaux.

LES MÉCANISMES DE CONCERTATION DE L'ENTENTE

Le Forum de concertation communautaire, le Comité de concertation provinciale et la table communautaire de propositions sur le financement, sont les mécanismes de concertation de l'Entente. Ils ont pour mission d'assurer la bonne marche de l'ensemble du processus menant aux décisions de financement.

Le Forum de concertation communautaire

La communauté francophone de la Colombie-Britannique s'est dotée d'un Forum de concertation communautaire regroupant une cinquantaine d'organismes implantés en C.-B. qui engagent un dialogue avec l'ensemble des architectes institutionnels. Le Forum s'est doté de mécanismes de concertation qui reflètent les différentes réalités de ses membres, tout en tenant compte de la capacité de certains secteurs de négocier et de faire des choix concernant leurs propres priorités.

Le Comité de concertation provinciale

Le Comité de concertation provinciale est composé de membres provenant de la communauté francophone et assure la représentation de celle-ci, dans l'ensemble des travaux menant à l'établissement des priorités de développement de la communauté.

Le Comité de concertation provinciale est composé de treize membres ainsi répartis :

- cinq personnes représentant les régions (Nord, Sud, Île de Vancouver, Vancouver métropolitain et un membre général);

- six personnes représentant les secteurs et populations cibles (éducation, culture, femmes, jeunes, aînés et aînées, et économie);
- présidence de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique ainsi que la direction générale de cet organisme (voir organigramme).

Son rôle et mandat

- Recevoir les priorités de développement de la communauté.
- Établir les priorités de développement.
- Évaluer les résultats de l'Entente et le processus.
- Déléguer la représentation de la communauté francophone à la table communautaire de propositions sur le financement.
- La durée du mandat des membres est de 2 ans.

Ses principes directeurs

- Représenter les intérêts et l'évolution des préoccupations de la communauté.
- Établir une communication ouverte et continue au sein de la communauté francophone de la Colombie-Britannique.
- Garder un souci d'équilibre en ce qui a trait au développement de la communauté.
- Effectuer la promotion de l'Entente et créer une dynamique autour des principes régissant l'Entente.
- S'assurer que les grandes orientations retenues par la communauté soient respectées.

Rôle des membres du Comité de concertation provinciale

- Représenter le secteur / groupe cible / région.
- Être sensible à la nécessité de maintenir un esprit de solidarité et de collégialité avec les autres membres (appuyer les décisions du comité).

ASSOCIATIONS LOCALES

Associations régionales:

Île de Vancouver:

1. Association francophone de Campbell River
2. Association des francophones de Nanaimo
3. Association francophone de la Vallée de Comox
4. Club Bon Accueil de Powell River
5. Société francophone de Victoria

Nord:

6. Cercle des Canadiens-Français de Prince George
7. Association des francophones et francophiles du Nord-Ouest

Sud:

8. Association francophone de Kamloops
9. Association des francophones des Kootenays Ouest
10. Centre culturel francophone de l'Okanagan

Vancouver métropolitain:

11. Centre culturel francophone de Vancouver
12. Société francophone de Maillardville
13. Association francophone de Surrey
14. La Boussole
15. Centre d'intégration pour immigrants africains
16. Association francophone de la Vallée du Fraser

FFCB

REPRÉSENTATION
DES RÉGIONS

COMITÉ DE CONCERTATION
PROVINCIALE

Représentation: régionale
sectorielle (6), FFCB (6)

TABLE COMMUNAUTAIRE DE
PROPOSITIONS SUR LE FINANCEMENT

Représentation: de
la communauté (3)

ASSOCIATIONS SECTORIELLES ET GROUPES CIBLES

Associations sectorielles et groupes cibles:

Éducation:

17. Fédération des parents francophones de C.-B.
18. A.P.P.I.P.C.
19. Collège Éducacentre
20. Fondation André Piolat
21. Scouts francophones de la C.-B.
22. Canadian Parents for French (BC & Yukon Branch)
23. Association des Universitaires francophones de la C.-B.
24. Conseil scolaire francophone de la C.-B.
25. Bureau des affaires francophones et francophiles de la C.-B. (BAFF)

Culturel:

26. Conseil culturel et artistique francophone de la C.-B.
27. Théâtre la Seizième
28. Danseurs du Pacifique
29. Association historique francophone de Victoria
30. Troupe de danse « Les Cornouillers »
31. Vision Ouest Productions

32. Les Échos du pacifique
33. Société Bi-Culturelle de Maillardville
34. Société historique francophone de la C.-B.
35. Société radio-communautaire Victoria
36. Alliance française de Vancouver
37. Alliance française de Victoria

Développement économique:

38. Chambre de commerce francophone de Vancouver
39. Société d'habitation La Vérendrye
40. Société Maison de la Francophonie
41. Société de développement économique de la C.-B.
42. Fondation des francophones de la C.-B.

Groupes cibles:

43. Conseil jeunesse francophone de la C.-B.
44. Club des pensionnés de Maillardville
45. Dames auxiliaires du Foyer Maillard
46. Assemblée francophone des retraité(e)s et aîné(e)s de la C.-B.
47. Réseau-Femmes Colombie-Britannique
48. Association des juristes d'expression française de la C.B.

**REPRÉSENTATION
DES GROUPES CIBLES**

- Amener les préoccupations du secteur/groupe cible/région à la table de discussion.
- Maintenir la liaison entre le Comité et son secteur/groupe cible/région.
- Participer aux consultations régionales et sectorielles et jouer un rôle actif.
- Assurer une présence et un leadership dans le rôle du travail du Comité.
- Respecter la confidentialité des discussions du Comité.

Processus électoral au Comité de concertation provinciale

1. Tout organisme répondant aux critères d'admissibilité au Programme d'appui aux langues officielles peut voter et soumettre des candidatures. Il est entendu que les personnes mises en nomination doivent être membres d'une association représentée au sein du secteur, du groupe cible et de la région pour lequel un poste est en élection, tel que décrit dans l'Entente.
2. La date d'ouverture des mises en candidature sera vers la fin janvier. La liste des postes en élection et celle des organismes ayant le droit de vote seront envoyées dans le réseau. L'appel des mises en candidature sera annoncé dans le journal de la province.
3. La fermeture des mises en candidature aura lieu 45 jours plus tard.
4. L'envoi des bulletins de vote, des curriculum vitae et des lettres d'intention des personnes ayant soumis leur candidature se fera 2 semaines après la fermeture des mises en candidature.
5. Les organismes ayant le droit de voter auront 2 semaines pour le faire soit par courrier électronique, par télécopieur ou par la poste.
6. Les bulletins de vote seront dépouillés par deux scrutateurs ou scrutatrices connaissant la communauté mais n'y occupant aucun poste.
7. Les résultats seront dévoilés au Forum, s'il y a lieu, ou par une annonce au réseau préparée par le Secrétariat de l'Entente.

Exigences

- Ouvert à tous les membres des associations francophones admissibles au Programme d'appui aux langues officielles.
- Provenir du secteur ou du groupe cible ou de la région du poste en élection et participer activement à ce secteur, groupe ou région.
- Être francophone résidant en Colombie-Britannique depuis au moins 2 ans.
- Faire parvenir une lettre d'intention, une preuve d'adhésion à une association francophone britanno-colombienne et un curriculum vitae.

En cas de vacance permanente ou temporaire, le Comité invitera un ou une remplaçant(e) provenant du même groupe, secteur ou milieu, pour combler le poste et ce, jusqu'à la prochaine élection.

La table communautaire de propositions sur le financement

La table communautaire de propositions sur le financement est chargée de recevoir les stratégies et les priorités de développement recueillies par le Comité de concertation provinciale.

Une fois par année, la table communautaire de propositions sur le financement reçoit les demandes de programmations et de projets des organismes. Elle procède à l'analyse de ces demandes pour ensuite faire des recommandations de financement au ministère du Patrimoine canadien.

Ses membres

La table communautaire de propositions sur le financement est composée de trois personnes provenant de la communauté. Un membre est élu par et parmi les personnes siégeant au Comité de concertation provinciale et deux sont nommés d'office, à savoir la présidence et la direction générale de la FFCB.

COMMENT OBTENIR DU FINANCEMENT

Les groupes et associations faisant la promotion, de l'appui et du développement du fait français en Colombie-Britannique peuvent avoir accès au financement prévu par l'Entente de collaboration. Deux types de financement sont disponibles:

1. Financement du fonds de programmation (Soutien à l'action).
2. Financement des projets de développement (Soutien à l'innovation).

Une fois par année, le ministère du Patrimoine canadien fera un appel de propositions pour le financement de programmations et de projets. Les organismes désirant obtenir du financement dans le cadre de l'Entente de collaboration devront déposer une demande dans les délais fixés par le ministère du Patrimoine canadien.

Critères pour l'allocation des fonds

Le ministère du Patrimoine canadien tiendra compte des disponibilités financières prévues par l'Entente lors de l'allocation des fonds.

Financement du fonds de programmation (Soutien à l'action)

Selon les modalités du programme, le ministère voudra appuyer prioritairement les activités qui :

- structurent ou ont des effets structurants sur le développement global ou sur un secteur en particulier;
- contribuent à la création de milieux de vie, au développement du sens de l'identité ainsi qu'à l'inclusion de la diversité;
- visent des résultats liés aux objectifs du volet Vie communautaire qui

cadrent avec les priorités du ministère et celles décrites dans le Plan de développement global de la communauté francophone.

Financement des projets de développement (Soutien à l'innovation)

Selon les modalités du programme, le ministère voudra appuyer prioritairement des projets qui :

- sont innovateurs et visent le développement de pratiques exemplaires;
- sont liés à la mise en œuvre des priorités du ministère et de celles de la communauté ;
- répondent à des problématiques ponctuelles.

LES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE

Au cours de ces dernières années, les priorités de développement de la communauté, en lien avec le Plan de développement global 2009-2014, étaient déterminées par le ministère du Patrimoine canadien qui les communiquait ensuite aux membres du Comité de concertation provinciale. Ces priorités étaient ensuite inscrites dans la lettre d'appel afin de permettre aux représentants des organismes francophones de faire le lien entre leurs demandes et ces priorités.

Cependant, la nouvelle Entente stipule qu'un Comité de priorités et des suivis, composé de représentants de la partie communautaire et du ministère du Patrimoine canadien, sera créé afin de déterminer ensemble les priorités de développement de la communauté qui devraient être considérées dans le choix des activités et projets à être financés et/ou qui exigent une approche

intraministérielle, interministérielle et/ou intergouvernementale ciblée. Les deux parties conviennent de se rencontrer au moins trois fois par an afin de réviser les priorités d'action et les résultats visés et d'effectuer les suivis nécessaires.

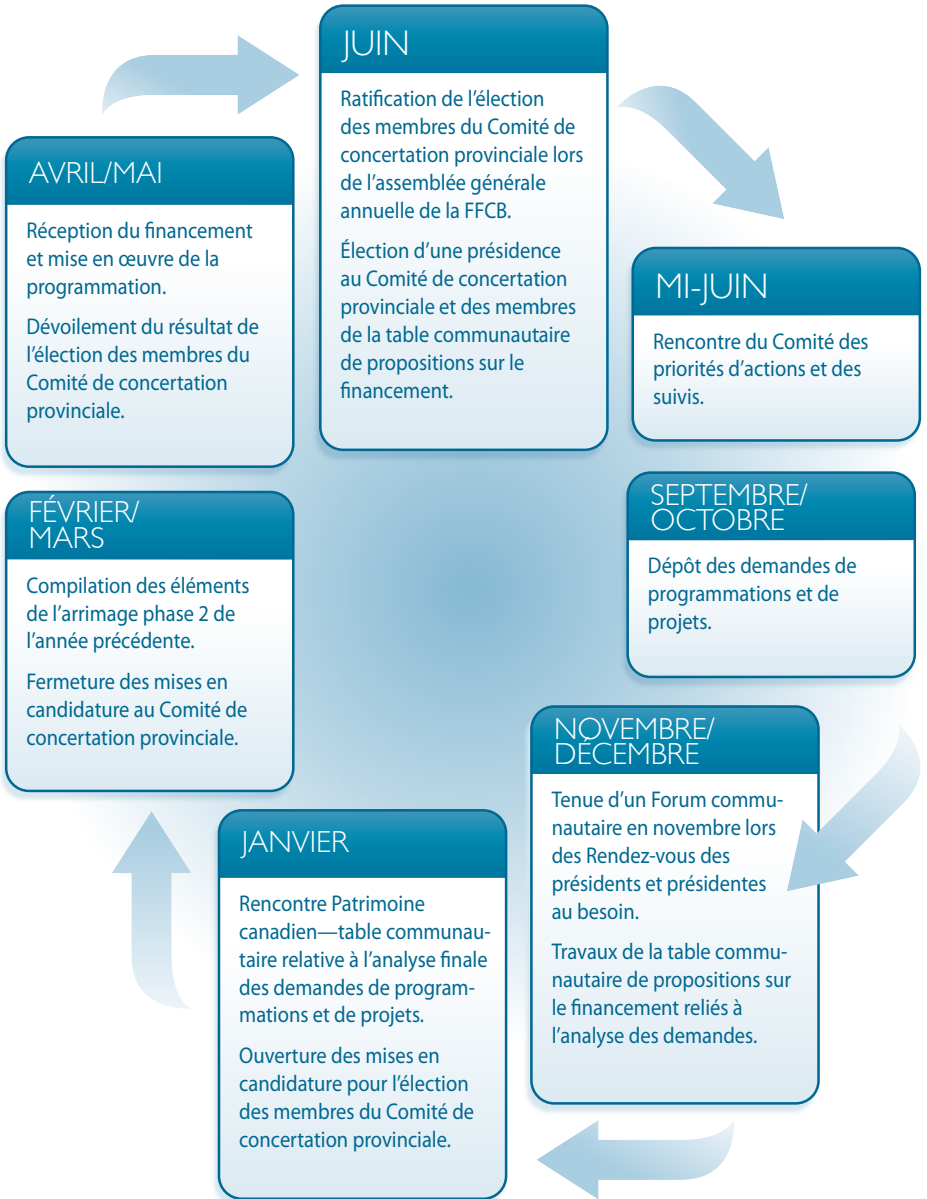
CYCLE ADMINISTRATIF

Afin de mieux répondre aux exigences de la nouvelle Entente, les membres du Comité de concertation provinciale ont procédé à la mise en place d'un nouveau cycle administratif tenant compte du nouveau calendrier relié aux travaux d'analyse des demandes de programmations et de projets.

Voici donc énumérées les principales étapes de ce cycle administratif basé sur une année financière, s'échelonnant d'avril à mars.



CYCLE ADMINISTRATIF



LE SECRÉTARIAT DE L'ENTENTE ET LE RÔLE DE LA FFCB

L'Entente de collaboration a été signée par la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique au nom du Mouvement associatif de la communauté francophone.

Lors de la signature de cette Entente, les parties se sont accordées pour que le Secrétariat de l'Entente continue de coordonner les travaux du Comité de concertation provinciale et ceux de la table communautaire de propositions sur le financement en leur fournissant une assistance logistique et technique de manière à assurer une gestion efficace de cette Entente.

Par conséquent, le Secrétariat de l'Entente a la responsabilité d'administrer l'Entente en collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien.



À noter que l'information contenue dans ce guide a été tirée en majeure partie de l'Entente de collaboration et du plan de développement global 2009-2014.

Nous tenons à remercier le ministère du Patrimoine canadien pour son appui financier dans la réalisation de ce guide.

Ce document a été réalisé par le Secrétariat de l'Entente et la FFCB.



La Fédération des francophones de la Colombie-Britannique

1575, 7e Avenue Ouest, Vancouver (C.-B.) V6J 1S1

Téléphone : (604) 732-1420 poste 303

Courriel : mnholland@ffcb.bc.ca

*Nous tenons à remercier le ministère du
Patrimoine canadien pour son appui financier
dans la réalisation de ce guide.*



**Patrimoine
canadien**

**Canadian
Heritage**